



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public est donnée par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Que lors que la session ordinaire du **mardi 7 mars 2023, à compter de 19h00**, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation

Identification du site concerné

Immeuble situé sur le lot 5 060 642

Nature et effets

Le propriétaire du terrain demande une dérogation pour l'implantation d'un bâtiment accessoire à son usage principal avec une marge de 5.14 mètres. L'article 4.2 du règlement 55-2006 prescrit les constructions et usages autorisés dans la marge avant, où ne figure pas le type de bâtiment à l'étude.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes.

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 20 février 2023

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du 20 février 2023 au 7 mars 2023

En fois de quoi, je donne ce certificat, ce 7 mars_2023

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier